

<u>Département</u> <b>LOIRET</b>
<u>Canton</u> <b>CHALETTE SUR LOING</b>
<u>Commune</u> <b>AMILLY</b>

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**Objet : Cérémonie Patriotique : Interdiction de stationner Square du 8 Mai 1945 rue Francis Prieur et autour du monument aux morts, situé au niveau des n°200 et 220 de la rue Francis Prieur du jeudi 07 mai 2026 à 18 heures au vendredi 08 mai 2026 à 14 heures.**

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 8<sup>ième</sup> partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique, de circulation et du stationnement,

Considérant la cérémonie commémorative qui se déroulera le vendredi 08 mai 2026 au square du 8 Mai 1945 et autour du monument aux morts situé au niveau des numéros 200 et 220 de la rue Francis Prieur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le stationnement sera interdit à tous véhicules (sauf voitures officielles et de service) au square du 8 Mai 1945 et autour du monument aux morts situé au niveau des n° 200 et 220 de la rue Francis Prieur du jeudi 07 mai 2026 à 18 heures au vendredi 08 mai 2026 à 14 heures.

**ARTICLE 2 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché sur place dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation sera installée par les Services Techniques de la ville d'Amilly.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site de la Mairie d'AMILLY.

## ARRETE DU MAIRE

**POLI N°46/2026  
(Suite)  
CH/SG**

### ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'A.M. E,
- Monsieur le Président du SMIRTOM,
- Secrétariat du Commissariat de Police de Montargis,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de Montargis,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'Amilly,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'Amilly,
- Le Service des Affaires générales de la Ville d'Amilly.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Amilly  
Le 28 avril 2026,  
Le Maire,

Tom COLLEN-RENAUX



- Télétransmis au contrôle de légalité le
- Publié le 04 mai 2026,
- Notifié le .